

COMMUNE DE VILLAROGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 13 février 2024.

Etaient présents : Mesdames CREY Marlène et LIMBARINU Nadine, Messieurs CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel, CERISE Jérôme et VIVET-GROS Alexis

Étaient absents : Monsieur Frédéric COGEZ et Madame Mégane BOULANGEAT

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Marlène CREY

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du mercredi 13 décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur Pierre CAYRON – Directeur des Régies électriques

DELIBERATION 2024/01 – Création d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) d'énergie entre les communes de Montvalezan, Sainte Foy Tarentaise, Tignes et Villaroger

Depuis 2018, les 4 régies électriques de Haute Tarentaise de Tignes, Montvalezan, Sainte-Foy-Tarentaise et Villaroger coopèrent par le biais de conventions de mise en commun de moyens. Afin de consolider son modèle d'Entreprise Locale de Distribution dans cet environnement en pleine mutation et d'apporter un service optimum à ses usagers, le regroupement de la Régie de Villaroger avec les autres Régies de Haute Tarentaise, ainsi que l'association à un important partenaire industriel reconnu sont nécessaires. Une concertation a donc été menée avec GEG (Gaz et Electricité de Grenoble) aboutissant au projet de mise en place d'une SEML dont le capital est partagé entre les communes et GEG (85% pour les communes / 15% pour GEG)

Cette évolution permettra de pérenniser le modèle de proximité. Le démarrage de l'activité ce nouveau schéma est envisagé le 1^{er} janvier 2025, date à laquelle la future SEML se substituera aux 4 Régies de Haute Tarentaise.

L'objet de la SEML concerne principalement la gestion des réseaux et systèmes de distribution d'énergie, la commercialisation d'énergie et de services associés, les installations de production d'énergie, les services dans le domaine des réseaux et de l'environnement. Elle sera ainsi un acteur local majeur dans la conduite des projets d'implantation d'Energies Nouvelles Renouvelables. **Le Conseil d'Administration de la SEML est composé de 12 sièges** dont 3 seront attribués à la Commune de Montvalezan, 1 à la Commune de Sainte-Foy-Tarentaise, 5 à la Commune de Tignes, **1 à la Commune de Villaroger** et 2 au groupe GEG. La durée du mandat est de 6 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE la participation de la Commune à la création de la Société d'Economie Mixte Locale **EHT – Energies de Haute Tarentaise**
- APPROUVE le projet de statuts de la SEML EHT – Energies de Haute Tarentaise
- SOUSCRIT une prise de participation au capital de la SEML EHT – Energies de Haute
- ACCEPTE que le Conseil d'Administration de la SEML comprenne **12 sièges, dont 1** sera attribué à la Commune de Villaroger
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2024/02 – Nomination d'un administrateur de la SEML- Energies de Haute-Tarentaise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création de la Société d'Economie Mixte Locale d'énergie il y a lieu de nommer un Administrateur qui siègera au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur Alexis VIVET- GROS est élu administrateur de la SMEL Energies de Haute Tarentaise.

DELIBERATION 2024/03 - Subvention à l'école primaire de la GURRAZ

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux une demande de subvention de l'école primaire de la Gurraz

pour un séjour en classe découverte à Saint Raphaël dans le Var du 10 au 15 juin 2024 pour un coût par enfant de 596 euros. Le Sou des écoles a accordé une subvention de 180 euros par enfant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 235 euros par enfant pour ce projet pédagogique.

DELIBERATION 2024/04 – Subventions aux associations pour l'année 2024

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux les demandes de subventions des diverses associations :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde des subventions aux associations suivantes :

- Association Saint Michel de l'EHPAD de Bourg Saint Maurice : 500 euros
- Amicale des donateurs de sang du canton de Bourg-Saint-Maurice : 300 euros
- Comité de Savoie de la Ligue Contre le Cancer : 300 euros
- Banque Alimentaire de Savoie : 55 euros
- Coup de Pouce : 500 euros
- Comité Handisport de Savoie : 200 euros
- AFM Téléthon : 100 euros
- Ski Club de Villaroger : 22 000 euros
- Association Le Tremplin : 3 100 euros
- Les frontières de Haute Tarentaise : 200 euros
- Amicale des anciens combattants de Villaroger : 300 euros
- Sou des écoles de Sainte Foy Tarentaise et de la Gurraz : 1 980 euros

DELIBERATION 2024/05 : Travaux création de desserte en forêt communale - Demande de subvention

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que l'ONF propose de réaliser des travaux de desserte forestière dans la Forêt communale de Villaroger au Plan Celeso et à Rhonaz. Il présente le plan de financement de ces travaux estimé à 9 720 euros HT dont 6 480 euros peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental de Savoie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental

DELIBERATION 2024/06 : Demande d'aide Travaux Sylvicoles – Programme Sylv' ACCTES

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer des travaux sylvicoles et de plantations, proposés par l'ONF pour un montant estimatif de : 18 870,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une aide de 9 420 euros dans le cadre du programme Sylv'ACCTES.

DELIBERATION 2024/07 : ADS : autorisation pour le dépôt d'autorisations d'urbanisme et environnementales

M. le Maire informe le Conseil Municipal des précédentes autorisations délivrées au profit d'ADS pour le dépôt des Permis d'Aménager concernant l'ensemble des modifications associées au projet de télécabine. Il a été omis la parcelle B1738 de 14m². Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la Société ADS à déposer des PA incluant cette parcelle.

DELIBERATION 2024/08 : Convention de mise à disposition du stade au profit du Ski Club

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la mise à disposition du stade situé sur la piste du Solliet n'est pas utilisable pour tracer des slaloms en raison du manque de neige. ADS propose au Ski Club d'utiliser le haut de la piste de Sollières. Il y a donc lieu de refaire une nouvelle convention. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle Convention de mise à disposition au Ski Club.

DELIBERATION 2024/09 : Vente de matériel

Le conseil municipal a décidé de mettre en vente les meubles des anciens gîtes communaux situés au-dessus de l'ancien garage communal. Deux propositions d'achat sont parvenues en Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente de ceux-ci pour un montant de 1170 €.

DELIBERATION 2024/10 – Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur la parcelle B909 de 01 à 52 ca au hameau du Pré

DELIBERATION 2024/11 – Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir examiné le cadastre et le PLU, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur les parcelles C917 de 24a45ca et C923 de 03a64ca à Plandillet

DELIBERATION 2024/12 – Création de postes saisonniers été 2024

Dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité lié à la saison estivale, le conseil municipal autorise à l'unanimité la création des postes saisonniers suivants

- 3 postes d'adjoint technique à temps complet du 13 mai au 15 novembre 2024
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 17h30 par semaine du 13 mai au 15 novembre 2024.

DELIBERATION 2024/13 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT)

L'Hospice du Petit Saint Bernard est un des sites touristiques et patrimoniaux majeurs du territoire de la Haute Tarentaise. Actuellement, la CCHT gère, via une convention avec le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) du Petit Saint Bernard, composé du Département de la Savoie et de la Région Autonome du Val d'Aoste et propriétaire du site, un point d'information touristique et un espace muséographique.

La convention arrivant à échéance, un travail est en cours entre le GEIE et la CCHT relatif à la gestion du bâtiment de l'Hospice du Petit Saint Bernard. Il est étudié la mise en place d'une convention entre la CCHT et le GEIE par laquelle la gestion de l'ensemble du bâtiment serait confiée à l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise concernant la gestion de l'Hospice du Petit Saint Bernard.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal. La présidence de la séance est exercée par le 1er adjoint.

DELIBERATION 2024/14 : Remboursement des frais de mission

Monsieur le Maire-Adjoint expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exercice de ses fonctions Monsieur Alain EMPRIN, Maire s'est rendu à deux réunions à Chambéry et présente au Conseil Municipal les factures correspondant aux frais de déplacement engagés pour un total de **102,43 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le remboursement par la commune à Monsieur Alain EMPRIN les frais mentionnés ci-dessus pour un montant total de 102,43 euros.

Questions diverses :

- Courrier à l'attention du Président Directeur Général de la SNCF concernant la menace de suppression de certaines lignes SNCF en direction de nos territoires
- Cession de terrain pour l'accès à un chalet d'alpage : le Conseil Municipal propose une convention de passage à la place d'une vente
- Diverses demandes du Sou des écoles concernant l'organisation d'une course de caisses à savon. Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide de 500 euros.
- Rénovation du Refuge de TURIA et aménagement de sanitaires sur le parking du Chantel à la GURRAZ. L'étude environnementale produite par le Parc de la Vanoise sera transmise à la MRAE.

La séance est levée le lundi 19 février 2024 à 19h30

Le Maire
Alain EMPRIN

Le Secrétaire de Séance
Marlène CREY

